

Par courriel et poste

Le 9 février 2006

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'approbation du contrat d'approvisionnement en électricité
découlant de l'appel d'offres A/O 2004-02
Dossier Régie : R-3593-2005
Notre dossier : R000197 YF**

Chère consoeur,

Dans sa décision D-2006-11, la Régie a fixé le calendrier pour l'examen de la demande d'approbation présentée par le Distributeur dans le dossier ci-haut décrit.

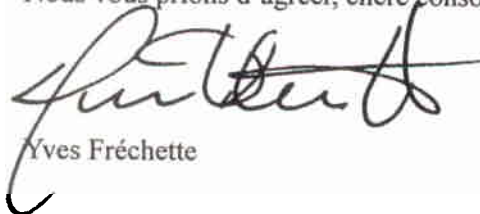
Les intéressés avaient la faculté de déposer des observations sur la demande de confidentialité du Distributeur (voir les paragraphes 17 à 20 de la demande) et ce, jusqu'au 1^{er} février 2006 à 16h00.

À ce jour, le Distributeur a reçu les observations d'un seul intéressé, à savoir l'AIEQ (lettre du 30 janvier 2006) et les intéressés sont maintenant forclos à déposer des observations à cet égard.

Le Distributeur constate qu'aucun intéressé ne conteste la demande de confidentialité présentée dans ce dossier.

De là, le Distributeur réitère chacun des motifs et moyens décrits à sa demande de confidentialité et demande à la Régie de l'accueillir sans réserve selon l'article 30 LRÉ.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yves Fréchette

/nm